

COMMUNE DE SAINT-CLAIR DU RHONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

La séance est ouverte à 20h30' sous la présidence de Monsieur Olivier Merlin, Maire.

23 conseillers municipaux sont présents.

Sont excusés avec pouvoir :

Madame Denise Gimza donne pouvoir à Mme Françoise Eymard

Madame Isabelle Marret donne pouvoir à Mme Myriam Nouioua

Sont excusés:

David Bruyère

Fabienne Boiston

Monsieur Vincent Poncin est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de retirer le point n°6 de l'ordre du jour portant sur des travaux d'enfouissement de certains réseaux. En effet des nouveaux éléments chiffrés sont arrivés dans la journée, modifiant les documents transmis dans la notice au conseil municipal.

M Meyrand indique qu'il serait intéressant de réaliser dans le même temps certains travaux liés au réseau EDF car des manques de puissance électrique ont été signalés. M. Poncin indique que des mesures ont été effectuées par l'entreprise d'électricité et que les problèmes ont pu être résolus.

Il est ensuite rappelé l'Ordre du jour initial:

- 1- Budget communal – débat d'orientation budgétaire 2015
- 2- Budget communal – autorisation de dépenses sur les crédits d'investissement
- 3- Domanialité – cession d'un terrain
- 4- Personnel – contrat d'assurance groupe
- 5- Syndicat des eaux – conventionnement avec la commune
- 6- SEDI – travaux sur les réseaux publics (supprimé)
- 7- GRDF – mise en place de la télérelève
- 8- Marchés publics
- 9- Questions diverses

1 - BUDGET COMMUNAL - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Monsieur le Maire introduit le débat d'orientation budgétaire le D.O.B. en rappelant le contexte national de lutte contre les déficits publics.

Cela abouti, pour la commune, à une très forte baisse des recettes fiscales et communautaires.

A ce titre la dotation générale de fonctionnement a vocation à disparaître d'ici 2017 pour une perte d'environ 300 000 €.

Par ailleurs la dotation de solidarité communautaire va baisser en fonction des nouvelles compétences transmises à la communauté de communes (18 000 € entretien réseaux et 3 000 € subventions).

L'attribution de compensation de la CCPR va diminuer de 111 216 € cette année passant de 525 625 € à 414 410 €. Ce mouvement va se poursuivre pour atteindre un montant versé de 209 418 € en 2019.

Au niveau des charges fiscales, le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales est en hausse.

Pour l'année 2014, le montant théorique, pour Saint Clair du Rhône, était de 94 152 € avec une prise en charge exceptionnelle de la CCPR à hauteur de 76 474€.

Ce montant va augmenter au niveau de la communauté de communes passant de 1 482 508 € à 2 591 018 €. La répercussion de cette hausse sur la commune doit encore être étudiée par les services communautaires.

Par ailleurs il est à noter que la commune devra exceptionnellement rembourser à la SCI Tourmalines la somme de 513 000€ suite à l'annulation de son permis de construire.

Les charges non fiscales ont augmenté en 2014, essentiellement suite à la mise en place des N.A.P. et la hausse des prix.

Suite à cette introduction Madame Lecoutre, adjointe aux finances, présente les grandes orientations budgétaires.

Il est tout d'abord précisé que l'article L 2312-1 du CGCT indique que le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif. Ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'adoption du BP et ne donne pas lieu à un vote.

Une première présentation a été réalisée à la commission finances du 15 janvier 2015.

Madame Lecoutre fait ensuite état des comptes de la commune sur les 6 dernières années. L'année 2014 ne comporte pas les chiffres définitifs mais il est possible de dégager une tendance.

Il apparaît que la commune a durant ces dernières années investi plus que sa capacité d'investissement et ce grâce à ses excédents reportés antérieurs. Cependant il tend à se réduire, obligeant à limiter les investissements, mais aussi à envisager des baisses de charges de fonctionnement.

Afin de soutenir l'économie et de permettre les travaux d'entretien et ceux à réaliser pour respecter lois et normes, Monsieur le Maire propose d'entamer de façon limitée et pour la dernière année la trésorerie de la commune pour dégager un plan d'investissement d'environ 1 400 000 € en 2015

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire mentionne l'ensemble des projets remontés par les élus et les services. Le coût total est de 4 328 700€. Suite aux différents échanges durant la commission des finances le montant des investissements proposé est de 1 354 270 € (hors restes à réaliser de l'année 2014 : 263 000€). Il apparaît que sur cette somme, certains projets relève d'un caractère obligatoire (exemple : travaux d'accessibilité des bâtiments publics)

La présentation de ces projets apporte les remarques suivantes :

Monsieur Meyrand indique que les derniers travaux sur le parking de l'école maternelle présentent à ce jour des malfaçons. Monsieur le Maire précise que les services techniques se rendront sur place pour faire un état des lieux.

Par ailleurs Monsieur Meyrand souhaite faire remarquer que le projet de ralentisseur ne lui semble pas le plus pertinent. Monsieur le Maire indique que ce projet fait suite à des rencontres avec les enseignants, les parents d'élèves et les riverains. Si les relevés de la CCPR ne confirment pas les vitesses excessives, l'entrée de cette école, sans visibilité reste dangereuse et ce dispositif ralentira, dans tous les cas, les automobilistes.

La liste minoritaire souhaite savoir par ailleurs si un audit énergétique a été réalisé sur la gendarmerie. Il est répondu qu'à l'époque M. Meyrand était en charge de ce dossier et que l'audit avait seulement porté sur les bâtis non habités. Il ne concernait donc pas les logements de la Gendarmerie.

De plus il est demandé que le prochain D.O.B fasse apparaître les projets au niveau du fonctionnement. Cette remarque sera prise en compte pour le D.O.B. 2016.

Suite à ce débat les projets suivants sont retenus.

Les propositions d'investissements		
	Parking Ecole Maternelle Village	10 000
	Ralentisseur Ecole Primaire Village	6 370
Bâtiment	Achats immobiliers	50 000
	Gendarmerie - Remplacement des portes fenêtres	240 000
	Mise en accessibilité des bâtiments publics	250 000
	Maison de santé - étude de réalisation	25 000
	réparation urgente de toitures	40 000
	Salle des fêtes - Participation communale à la rénovation	201 000
	Service technique - création d'un lieu de stockage	14 000
Ecoles	Ecole de Glay + Village - Réfection des toilettes	93 000
	Cuisine centrale - création d'une livraison en liaison froide	50 000
	Ecole maternelle du village - remplacement des sols	22 000
Réseaux divers	Enfouissement réseaux - Rue Balay	97 000
	Eclairage public (les mantelines)	30 000
Divers	Signalisation Varambon	15 000
	Matériel service technique	20 000
	Adisséo - sécurisation du passage à niveau	36 000
	Salle Paul Benatru - frigo pour accueillir les gastros	1 600
	ALSH - investissement divers	5 000
	Acquisition d'une trancheuse	3 500
	Renforcement Réseaux Incendie	50 000
Sièges agents	10 000	
NTIC	Postes Informatique école + renouvellement divers	30 000
	Serveur de la mairie	20 000
	Raccordement internet de l'école primaire du village	6 000
Multi-accueil	travaux PMI (en attente devis)	20 000
	anti pince doigts (Demande PMI)	1 800
	Equipement pédagogique (ameublement - structure motricité)	7 000
	TOTAL	1 354 270

2 - BUDGET COMMUNAL - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'engager et de mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du BP 2015. Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'année 2014, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son autorisation à l'unanimité pour l'engagement de ces crédits avant le vote du BP 2015 qui n'interviendra qu'en mars prochain.

3 - DOMANIALITE - CESSION D'UN TERRAIN

La commune est propriétaire d'un terrain situé impasse des Grouillères cadastré AC 1640 d'une superficie cadastrale de 104 m².

Il s'agit d'une bande de terrain en pente située entre la cour du groupe scolaire des Grouillères et une propriété bâtie dans l'enceinte de laquelle elle est déjà intégrée.

Pour entretenir ce tènement, les services techniques devaient passer sur le terrain de M. Plantier, voisin du terrain communal

Il est ainsi proposé que cette parcelle soit vendue à M. Plantier, afin qu'il réalise lui-même les travaux d'entretien.

Le service des domaines avaient estimé ce bien à environ 2 700€.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise cette vente et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes afférents à cette vente.

4 - PERSONNEL - CONTRAT ASSURANCE GROUPE

La commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident.

Cette assurance groupe arrivant à terme le 31 décembre 2015, le centre de gestion va procéder à un marché public relatif à la mise en concurrence de ce contrat pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé de confier au centre de gestion le soin d'agir pour le compte de la commune tout en sachant qu'elle garde la possibilité de ne pas signer l'adhésion au contrat si les conditions obtenues ne convenaient pas.

Le conseil municipal charge à l'unanimité le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat assurance groupe.

5 - SYNDICAT DES EAUX - CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que par une délibération en date du 20 février 2006, la commune a conclu une convention avec le syndicat des eaux portant sur une entraide mutuelle entre les deux structures.

Ainsi, la commune mettait à disposition un camion-benne avec chauffeur, un tractopelle avec chauffeur et divers matériels pour travailler sur les revêtements routiers.

En contrepartie le syndicat mettait à disposition une mini-pelle et un camion-benne 3.5T avec ou sans chauffeur et divers matériels pour travailler sur les revêtements routiers.

Il est proposé de faire évoluer cette convention en créant des nouvelles mises à disposition.

La nouvelle convention régularisera la prise en charge par la commune de la gestion des paies du syndicat. Par ailleurs, il sera indiqué que les services techniques effectueront la tonte autour des stations de pompage et des réservoirs.

Dans le même temps, le syndicat des eaux mettra à disposition les agents techniques dans le cadre des astreintes du week-end.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec le syndicat des eaux.

6 - GRDF - IMPLANTATION D'UNE TELERELEVE

Monsieur Scafi indique que GRDF souhaite répondre aux demandes de ses clients portant sur une augmentation de la fréquence de relevés, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels et d'améliorer la fiabilité du comptage.

Pour ce faire, le distributeur propose la mise en place d'une procédure de télérelève. Celle-ci pourrait permettre, sans surcout pour le client, d'avoir une information mensuelle des clients sur leur consommation mais aussi d'une mise à disposition des données quotidiennes en kWh.

GRDF a sollicité la commune afin de convenir d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre d'équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

La commune mettra à disposition trois sites :

- L'école des Grouillères située chemin des deux ponts
- La salle polyvalente située 3 Rue du commandant l'Herminier
- Le foyer Clariana situé rue de la Mairie.

La durée de la convention est de vingt ans. La commune devra prendre à sa charge l'alimentation électrique.

En contrepartie GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50€ HT par site équipé.

Monsieur Scafi précise que la fréquence émise par les équipements est semblable à celle d'un téléphone portable.

Par ailleurs, l'adjoint aux bâtiments indique que cette télérelève concernera principalement le centre de la commune. En effet le centre-bourg reste le quartier principalement desservi par le réseau de gaz de ville.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention permettant l'implantation de la télérelève.

7 - MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire présente les derniers marchés signés de plus de 2 000 € H.T. :

- Sécurisation du parking de l'école maternelle du village : 9 835 € HT (Didier Services)
- Contrat annuel de nettoyage des vitres : 7 584.50€ HT (Aber nettoyage)

8 - QUESTIONS DIVERSES

1/ Soutien à la maison de santé de Saint Alban du Rhône

La Mairie de Saint Alban du Rhône souhaite développer un projet de pôle santé. L'équipe municipale aimerait que la commune de Saint Clair du Rhône soutienne cette démarche. Monsieur Le Maire propose de rédiger une lettre de soutien. La proposition est acceptée par l'ensemble du conseil municipal

2/ Centenaire de la plateforme chimique

La cérémonie se tiendra les 18, 19 et 20 septembre. Trois mille personnes sont attendues. A l'occasion de la préparation de ces festivités, les quatre écoles de la commune ont été primées dans un concours de dessins.

Les entreprises vont solliciter du prêt matériel communal. Par ailleurs elle envisage de faire une demande de subvention. Cette demande se fera dans un premier temps auprès de la communauté de communes.

3/ Démolition de la maison Cumin

Les travaux avancent. De l'éternit a été découvert. Cet aléa avait néanmoins été prévu dans le cahier des charges.

Monsieur Le Maire lève la séance du conseil municipal à 22h40'.